

## Notice d'information — Référentiel CEGDB

### Usages propres au GERS SAS

Le GERS SAS, société du groupe Cegedim spécialisée dans les études et la mise à disposition de données du secteur de la santé, utilise le référentiel CEGDB — un référentiel de professionnels et d'établissements de santé constitué et tenu à jour par le groupe Cegedim. La présente notice décrit les conditions dans lesquelles le GERS traite vos données professionnelles dans le cadre de ses propres usages, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

*Cette notice complète, pour le périmètre des usages du GERS, la notice générale d'information relative au référentiel CEGDB du groupe Cegedim disponible ici :*

[https://www.cegedim.fr/RGPD/Notice\\_information\\_CEGDB.pdf](https://www.cegedim.fr/RGPD/Notice_information_CEGDB.pdf).

### 1. Quelles données vous concernant sont traitées ?

Les données vous concernant traitées dans ce cadre sont exclusivement des données à caractère professionnel, à l'exclusion de votre vie privée :

- Identifiants professionnels : numéro RPPS, ADELI, FINESS, SIRET ;
- Civilité, nom et prénom d'exercice ;
- Profession, catégorie professionnelle, spécialités et qualifications, mode et secteur d'exercice ;
- Coordonnées professionnelles du lieu d'exercice (lorsqu'elles sont disponibles en accès libre) ;
- Informations sur l'établissement (raison sociale, catégorie, autorité d'enregistrement).

### 2. D'où proviennent ces données ?

Les données proviennent principalement de sources publiques en accès libre : l'Annuaire Santé (RPPS/ADELI) géré par l'Agence du Numérique en Santé, le référentiel FINESS, la base SIRENE de l'INSEE, ainsi que les tables de correspondance fournies par l'ANS. Elles peuvent être corrigées ou complétées par des vérifications opérationnelles internes, systématiquement confrontées aux sources publiques officielles avant toute mise à jour (principe d'exactitude — art. 5.1.d du RGPD).

### 3. Pour quelles finalités le GERS utilise-t-il ces données ?

Le GERS utilise le référentiel CEGDB pour les finalités suivantes qui lui sont propres :

- Enrichissement des données de prescripteurs dans les flux de ventes en officine (sell-out) : rapprochement des identifiants de prescripteurs issus des logiciels de gestion d'officine avec les attributs qualifiants du référentiel (spécialité, zone d'exercice), afin de produire des études et analyses de marché agrégées du secteur de la santé ;
- Élaboration d'indicateurs d'activité et segmentation : construction d'indicateurs à partir de vos caractéristiques professionnelles publiques croisées avec des données statistiques agrégées, sans rattachement individuel de données d'activité à votre personne. Ce traitement constitue un profilage au sens de l'art. 4.4 du RGPD ; il ne produit aucun effet juridique vous concernant et ne vous affecte pas de manière significative ;
- Fourniture de fichiers de référence aux clients : transmission, à certains clients (notamment laboratoires pharmaceutiques), de fichiers comportant des données d'identification professionnelle extraites du référentiel CEGDB. Dans ce cadre, le client destinataire agit en qualité de responsable de traitement autonome (art. 4-7 du RGPD) et lui appartient de respecter ses propres obligations, notamment d'information au titre

de l'art. 14. La transmission est encadrée par une annexe contractuelle dédiée à la protection des données.

#### **4. Quelle est la base légale ?**

Le GERS traite vos données professionnelles sur la base de son intérêt légitime (art. 6.1.f du RGPD) : développer et fournir des études du secteur de la santé, améliorer la qualité et la fiabilité des données de prescripteurs, et assurer une gestion efficace de sa relation avec ses clients. Le GERS s'assure que cet intérêt ne porte pas une atteinte disproportionnée à vos droits et libertés, notamment parce que seules des données professionnelles issues de sources publiques sont traitées, à l'exclusion de toute donnée relevant de votre vie privée.

#### **5. Qui sont les destinataires ?**

Vos données sont traitées par le personnel habilité du GERS, soumis à une obligation de confidentialité. Des fichiers de référence comportant des données d'identification professionnelle peuvent être transmis aux clients du GERS (responsables de traitement autonomes), dans les conditions encadrées au point 3.

#### **6. Où les données sont-elles hébergées ?**

Les données sont hébergées en France métropolitaine chez cegedim.cloud, certifié HDS, ISO 27001:2022, ISO 27017, ISO 27018, ISO 20000-1, ISAE 3402 Type II et qualifié SecNumCloud 3.2 (ANSSI).

#### **7. Combien de temps les données sont-elles conservées ?**

Durée de conservation : durée d'activité du prescripteur, puis 2 ans après sa dernière activité remontée dans les sources (annuaire Santé / CEGDB).

#### **8. Quels sont vos droits ?**

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

La plupart des données provenant de l'Annuaire Santé (RPPS), toute donnée erronée doit de préférence être corrigée directement auprès de votre Ordre professionnel ou de votre ARS ; le référentiel sera mis à jour lors de la synchronisation suivante.

Pour exercer vos droits ou pour toute question, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données du GERS : par courriel à [dpo@gers-sas.fr](mailto:dpo@gers-sas.fr), ou par courrier à GERS SAS — Service DPO, 137 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt. Une réponse vous sera apportée dans un délai d'un mois, prorogeable de deux mois en cas de complexité. Une copie d'un justificatif d'identité pourra être demandée.

Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).